



Exigence et dureté d'un huissier

Par **mammouth**, le **04/07/2016** à **14:31**

Bonjour.

a une époque -2008-où mon épouse et moi avons une activité salariée normale,nous avons souscrit un crédit à la consommation auprès de la Banque Casino,et nous avons réglé un quart de la dette normalement sans problèmes.

Mon épouse étant tombée malade,elle a eu une baisse de revenus qui nous a amenés à la Commission de Surendettement,avec un cumul avec d'autres crédits et dette de loyer.

sa maladie s'aggravant et ses revenus baissant encore plus,nous n'avons pas pu respecter l'echeancier-d'abord loyer,puis 2 ans après les crédits en plus..

maintenant,la Banque Casino par le biais d'un huissier nous demande -avec un jugement-de régler par mensualités-ce que je peux admettre,mais entre temps,notre situation s'aggrave encore plus:pas de règlements pour mon épouse- retard CPCAM,et elle sera en invalidité à la fin du mois-,j'ai eu un accident du travail-mais c'est en étude..un mois d'attente....et rien ne rentre.

l'huissier ne va penser qu'on se moque de lui..saisir le juge pour lui communiquer les faits?

un huissier pour une saisie de nos pauvres biens de smicard mènerait directement mon épouse à l'hôpital..elle a une dépression grave.au point d'être en invalidité bientôt.

comment faire?

Par **chaber**, le **04/07/2016** à **14:48**

bonjour

[citation]la Banque Casino par le biais d'un huissier nous demande -avec un jugement[/citation]

[citation] l'huissier ne va penser qu'on se moque de lui..saisir le juge pour lui communiquer les faits? [/citation]Y a-t-il eu jugement ou pas?

Par **mammouth**, le **04/07/2016** à **16:02**

oui,il y a eu jugement,du 11/12/2014,un titre exécutoire du 11/02/2015.et dernier courrier de l'huissier du 24/06/1016

l'entête est République Française au nom du peuple français..ce que j'accepte sans hésitation,mais quand on a ni biens et revenus très faibles aussi..c'est dur..

on continue à payer le loyer majoré de la somme nécessaire pour éponger la dette,et les impôts locaux sont pris sur mon salaire depuis ce mois-1100€- alors que je ne suis pas imposable-pas assez de revenus..

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **16:18**

Bonjour, votre seule issue est de vous déclarer en situation de surendettement à la Banque de France.

Un moratoire pourra être établi si votre dossier est accepté, mais d'avance je vous conseille de le restecter, le cas échéant.

Par **mammouth**, le **04/07/2016** à **16:26**

refaire un dossier de surendettement est un travail énorme que je voulais éviter..

ou plutôt faire éviter à mon épouse..et puis ça prend trop de temps aussi..la précédente fois,ça a pris 3 mois!

je vais faire des copies de nos derniers documents reçus-fiche de paye,impôts,CPCAM..et les envoyer à l'huissier..en espérant qu'il les prenne en considération.

merci quand meme.

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **18:06**

Alors, personnellement, je ne peux vous renseigner davantage.

Par **amajuris**, le **04/07/2016** à **18:23**

bonjour,
tant que vous ne payez pas votre dette, celle-ci va se trouver augmentée des intérêts et des frais de recouvrements.
salutations